

**OBJET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION
 DE LA REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES**

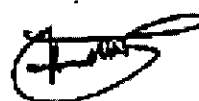
Par Délibérations n°99/2-34 et 35 du 24 mars 1999, le Conseil Municipal a autorisé la création de la Régie des Affaires Funéraires. Les articles L. 2221-14, R. 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation. Ce dernier est composé de cinq membres (trois sont issus du Conseil Municipal et deux personnalités extérieures).

Je vous demande de désigner les membres appelés à siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie des Affaires Funéraires, comme suit.

Catégorie	NOM Prénom
Représentant du Conseil Municipal	FONTAINE Gabrielle
	ISIDORE Marylise
	ASSABY Maximilien
Personnalités extérieures	MADE Rosane (représentante des Clubs de Séniors)
	PAYET Aristide (représentant de l'UDAF)

UDAF Union Départementale des Associations Familiales

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :

GILBERT ANNETTE

Le 01/07/2016 12:15

**OBJET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION
 DE LA REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Décret n°2001/184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2221-14, R. 2221-1 et suivants ;

Sur le RAPPORT N°16/4-50 du Maire, présenté par Ma dame ISIDORE Marylise, 14ème Adjointe ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Procède à la désignation de trois membres du Conseil Municipal et de deux personnalités extérieures pour siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie des Affaires Funéraires, comme suit.

Catégorie	NOM Prénom
Représentant du Conseil Municipal	FONTAINE Gabrielle
	ISIDORE Marylise
	ASSABY Maximilien
Personnalités extérieures	MADE Rosane (représentante des Clubs de Séniors)
	PAYET Aristide (représentant de l'UDAF)

UDAF Union Départementale des Associations Familiales



Signé électroniquement par :
GILBERT ANNETTE
Le 01/07/2016 12:15